

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 206

EXTRAIT

Présent(s) : 175

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

Représenté(s) : 22

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

SEANCE DU JEUDI 9 FÉVRIER 2017

Le jeudi 9 février 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 3 février 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Jean-Robert AUGUSTE, M. Raymond AYALA, M. Franck BAILLY, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Denis BOUVILLE, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Luc BZDAK, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Frédéric DECHAMPS, M. Guy DELONG, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANCKUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, Mme Anne-Marie GERMAIN, M. Charles GERMAIN, M. Stéphane GOMBAUD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Alain HIRAULT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, Mme Martine JOLLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, Mme Maryse LADIESSE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Thierry LECONTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, Mme Catherine MALAISE, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Philippe MERIAUX, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Guy MOUCHEL, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, Mme Claudine NORMAND, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, M. Eric QUENARD, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. André TETENOIRE, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, M. Daniel VAQUETTE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Claude VIGNON, Mme Nathalie VITU, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

Étaient représenté-e-s :

M. Lissan AFILAL a donné pouvoir à Maryse LADIESSE, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Frédéric BARDOUX a donné pouvoir à Eric QUENARD, M. Vincent BENNEZON a donné pouvoir à Daniel VAQUETTE, Mme Saïda BERTHELOT a donné pouvoir à Cédric LATTUADA, M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Nicole CHOVET a donné pouvoir à Pascal LORIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Alain CULLOT a donné pouvoir à Jean-Marc ROZE, M. Dominique DECAUDIN a donné pouvoir à Antoine SANCHEZ, M. Thomas DUBOIS a donné pouvoir à Cédric CHEVALIER, M. Jean-Pierre FORTUNE a donné pouvoir à Alain TOULLEC, M. Serge HIET a donné pouvoir à Guy FLAMAND, M. Stéphane JOLY a donné pouvoir à Patricia GRAIN, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Bernard LANDUREAU, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jean-Pierre RONSEAU a donné pouvoir à Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, M. Michel SUPPLY a donné pouvoir à Pierre LHOTTE, M. Pascal THIEBEAU a donné pouvoir à Christian TREMLET

Étaient excusé-e-s :

M. Thierry BARBA, Mme Sylvie CARTIN, M. Laurent COMBE, M. Damien GIRARD, M. Michel HUTASSE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Christophe MADELAIN, M. Roger PARIS, Mme Valérie PRILLIEUX

N'ont pas pris part au vote :

M. Bruno ARISTON, M. Vincent BENNEZON, Mme Saïda BERTHELOT, M. Denis BOUVILLE, M. Laurent COLAS, Mme Nadine FERON, M. Cédric LATTUADA, Mme Claudine NORMAND, M. Philippe SALMON, M. André TETENOIRE, M. Daniel VAQUETTE

Secrétaire : Marie THOMAS

Vice Secrétaire : Bertrand DUC

Votes :

Pour : 185 Contre : 0 Abstention : 1

POURSUITE ET ACHÈVEMENT DES PROCÉDURES D'ÉVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.153-9,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L.123-1 du Code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suipe, de la Communauté de communes des Rives de la Suipe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumazy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu la délibération n° 001-2017 du 23 janvier 2017 de la commune de Sillery donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 20170202 du 24 janvier 2017 de la commune de Cernay-lès-Reims donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 19-2017 du 25 janvier 2017 de la commune de Cormontreuil donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 2017-001 du 25 janvier 2017 de la commune de Champigny donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 03/2017 du 26 janvier 2017 de la commune de Taissy donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 2017-28 du 30 janvier 2017 de la commune de Reims donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 2017-001 du 30 janvier 2017 de la commune de Prunay donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n°03-2017 du 30 janvier 2017 de la commune de Champfleury donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu les délibérations n° 2017-6 et n° 2017-7 du 30 janvier 2017 de la commune de Tinquieux donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 17-01-216 du 31 janvier 2017 de la commune de Bezannes donnant son accord pour la

poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 2017-05 du 31 janvier 2017 de la commune de Saint-Brice-Courcelles donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 2017-01 du 31 janvier 2017 de la commune de Puisieux donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,,

Vu la délibération n°D-0822 - 6 février 2017 de la commune de Bétheny donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 15/2017 du 16 janvier 2017 de la commune de Bourgogne-Fresne donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° D-01-2017 du 25 janvier 2017 de la commune de Nogent L'Abbesse donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 201701 du 31 janvier 2017 de la commune de Caurel donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 2017-05 du 2 février 2017 de la commune de Berru donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 2017/09 du 6 février 2017 de la commune de Witry-lès-Reims donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 17020605 du 6 février 2017 de la commune de Beine-Nauroy donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 2017-01-01 du 10 janvier 2017 de la commune de Rosnay donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 2017-01 du 25 janvier 2017 de la commune de Trigny donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 3-2017 du 26 janvier 2017 de la commune de Pargny-lès-Reims donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n°2017-01-01 du 31 janvier 2017 de la commune de Chenay donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° n° 20170101 du 02 février 2017 de la commune de Branscourt donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n°2017_001 du 6 février 2017 de la commune de Châlons-sur-Vesle donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n°2017-01-08 du 27 janvier 2017 de la commune de Prouilly donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n° 201701/01 du 30 janvier 2017 de la commune de Breuil-sur-Vesle donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n°2017.01.01 du 30 janvier 2017 de la commune de Baslieux-Les-Fismes donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n°2017-01 du 3 février 2017 de la commune Vandeuil de donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n°5/2017 du 27 janvier 2017 de la commune de Betheniville donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n°3-2017 du 31 janvier 2017 de la commune de Pontfaverger-Moronvilliers donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n°2017-01-02 du 16 janvier 2017 de la commune de Bermericourt donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu la délibération n°D2017-1-5 du 17 janvier 2017 de la commune de Cauroy-lès-Hermonville donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu les délibérations n°2017-01-006 et n°2017-01-008 du 31 janvier 2017 de la commune de Cormicy donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou document d'urbanisme en tenant lieu » est transférée à la Communauté urbaine du Grand Reims et ne permet plus à la commune de poursuivre elle-même les procédures d'élaboration ou d'évolution du PLU ou tout document d'urbanisme en tenant lieu,

Considérant que les communes qui ont engagé des procédures d'élaboration ou d'évolution de PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu (AVAP, SPR, RLP ...) doivent indiquer à la Communauté urbaine du Grand Reims si elles souhaitent que ces procédures soient poursuivies et qu'à son tour la Communauté urbaine du Grand Reims doit accepter que les procédures soient et poursuivies et achevées,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 2 février 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accepter la poursuite et l'achèvement des procédures d'élaboration et d'évolution des plans locaux d'urbanisme et des documents d'urbanisme en tenant lieu (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, Sites Patrimoniaux Remarquables, Règlement Local de Publicité ...) des communes suivantes :

- Reims, Bétheny, Bezannes, Cernay-lès-Reims, Champfleury, Champigny, Cormontreuil, Prunay, Puisieux, Saint Brice Courcelles, Sillery, Taissy, Tinquieux,
- Beine-Nauroy, Berru, Bourgogne-Fresne, Caurel, Nogent-L'Abbesse, Witry-lès-Reims,
- Branscourt, Châlons-sur-Vesle, Chenay Pargny-lès-Reims, Rosnay, Trigny,
- Baslieux lès Fismes, Breuil sur Vesle, Prouilly, Vandeuil,
- Betheniville, Pontfaverger-Moronvilliers,
- Bermericourt, Cauroy-lès-Hermonville, Cormicy.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Par délégation,**

Pierre GEORGIN

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 13 février 2017 et de la réception en Préfecture le 13 février 2017. Identifiant : 051-200067213-20170209-60550-DE-1-1